



REPUBLIQUE FRANCAISE

**VILLE D'AUTUN**

**ARRETE**

Portant réglementation  
Occupation du domaine public  
Jeu de Piste – Les Calaveras du jeu

**N° 125/2026 - Réglementation**

Le Maire de la Ville d'Autun,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121.29 et suivants ;  
**Vu** l'arrêté du Maire n° 351/2025 du 11 juin 2025, rendu exécutoire le 11 juin 2025, donnant délégation de fonction et de signature à Madame Cathy Nicolao, 1ère adjointe déléguée à l'Action Cœur de Ville, à l'occupation du domaine public, à la vie du citoyen, à la vie associative, à la communication et à l'événementiel ;  
**Vu** la demande présentée par Florian Serville, Président de l'association « Les Calaveras du Jeu » ;  
**Considérant** qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures utiles pour assurer la sécurité et le bon déroulement d'un jeu de piste le samedi 28 mars 2026 à Autun ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le samedi 28 mars 2026 de 8h00 à 17h00, l'association Les Calaveras du jeu est autorisée à occuper le Théâtre Romain et la base de loisirs pour l'organisation d'un jeu de piste ;

**Article 2** : Les organisateurs de cet événement seront responsables de la sécurité des participants, tout particulièrement au Théâtre Romain, compte tenu de l'ancienneté du lieu et de son état dégradé. Ils seront attentifs au respect de l'hygiène et à la propreté des lieux occupés et s'engagent à les rendre dans l'état.

**Article 3** : l'organisateur devra prendre en compte les conditions météorologiques en ce qui concerne les participants et les spectateurs pour décider du maintien de cette manifestation.

**Article 4** : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville d'Autun, Messieurs le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie d'Autun, le Responsable du Centre d'Incendie et de Secours d'Autun, la Direction des Services Techniques de la ville d'Autun et les agents placés sous leurs ordres, les organisateurs, la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les formes habituelles, et dont copie leur sera adressée.

Certifié exécutoire et affiché le **- 9 MARS 2026**

Autun, le 2 mars 2026

Le Maire,

Pour Le Maire,  
La 1<sup>ère</sup> Adjointe

Cathy NICOLAO

